

Paris, le 28 juillet 2022

Communiqué de presse

Le mercredi 27 juillet 2022, Didier Chenet, Président du GNI et Hervé Dijols, Président du SNRTC ont été reçus par Olivia Grégoire, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Après avoir remercié le Président de la République et ses Ministres pour les mesures mises en place pendant la crise covid, les 2 Présidents d'organisations ont fait état de la situation économique, sociale et financière des entreprises du secteur HCR.

3 sujets majeurs ont ensuite été au cœur des échanges.

Le remboursement des PGE.

Les Présidents du GNI et du SNRTC ont renouvelé leur demande de permettre aux hôteliers, cafetiers et restaurateurs dans l'incapacité de rembourser leur PGE de **souscrire un PGE Résilience afin de disposer d'un nouvel échéancier, plus long, compatible avec leur situation financière.**

La Ministre a répondu travailler à ce sujet et vouloir revenir très vite vers les professionnels avec des propositions concrètes.

« **Le sujet n'est pas clos** » ont commenté Didier Chenet et Hervé Dijols. Et de préciser : « *Le PGE Résilience est le seul outil permettant d'organiser un étalement de la dette sans être marqué du fer rouge d'entreprise en difficulté. C'est primordial pour ne pas hypothéquer l'avenir de nos entreprises car une entreprise en difficulté est bannie de tous les dispositifs d'aide publique* ».

L'emploi et les conditions de travail dans le secteur.

Face à la pénurie de main d'œuvre à laquelle le secteur de l'hôtellerie restauration fait face les présidents du GNI et du SNRTC ont présenté les actions menées par la branche pour retrouver une attractivité perdue.

Ils ont rappelé l'augmentation importante des minima sociaux survenus en avril dernier ainsi que la signature d'une nouvelle grille de classification.

Ils ont aussi présenté la meilleure prise en charge des frais de santé du régime de mutuelle de branche HCR que prévoit l'accord signé le 28 juin 2022 par le GNI et le SNRTC. Ils ont déploré que cet accord puisse ne pas être appliqué en cas d'opposition de certains au risque de mettre à mal tant le dialogue social que les travaux menés avec le gouvernement pour l'attractivité du secteur.

« *Nous voulons redorer nos métiers et nos contrats de travail car trop de travailleurs répondant à nos offres proposent leur service en autoentrepreneur* » a déclaré Didier Chenet. « *C'est le sens de cet accord mutuelle – frais de santé réservé aux seuls salariés du secteur HCR, un accord dont la Ministre a justement souligné, en réponse, l'importance en termes d'attractivité* ».

Pour autant le GNI et le SNRTC se veulent pragmatiques.

« Dans le même temps, il faut répondre à l'urgence et trouver du personnel. **Nous avons donc demandé à la Ministre de sécuriser le recours aux autoentrepreneurs.** Aujourd'hui pour certains professionnels, c'est soit le recours à des autoentrepreneurs trouvés sur des plateformes, soit des fermetures forcées à certains services » a ajouté Hervé Dijols.

La transition écologique et les risques de coupures en énergie.

Le GNI et le SNRTC ont exprimé les craintes des professionnels de coupures en énergie lors du prochain hiver dans un contexte de forte augmentation du coût de l'énergie de l'ordre de 30 à 50%.

Ils ont rappelé que les trésoreries des entreprises sont exsangues et leurs capacités de financement réduites alors que des objectifs ambitieux de réduction de consommation en énergie sont annoncés dans le cadre de la transition écologique.

Ils ont exprimé la volonté des professionnels de ne pas subir.

« **La meilleure façon d'éviter des coupures et de montrer l'engagement du secteur dans la transition écologique est selon nous de prendre les devants et de proposer un plan de sobriété énergétique pour le secteur, nous en sommes convaincus** » a déclaré Didier Chenet.

La Ministre s'est dit très intéressée par la méthode proposée et l'encourager.

Rendez-vous sera pris à la rentrée pour travailler à ce plan qui pourrait être présenté à la veille de l'hiver prochain.

Le GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.

Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement depuis sa création et encore par le Haut Conseil Du Dialogue Social le 7 juillet 2021. Le GNI rassemble près de 12 000 entreprises employant plus de 110 000 salariés.

Le SNRTC

Le Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale (SNRTC) est une organisation professionnelle représentative de la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR). Elle fédère les chaînes structurées de la restauration à table, traiteurs, restaurateurs indépendants et franchisés sur tout le territoire. Elle défend les intérêts de la profession et l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de la restauration.

Dialogues, dynamisme, rencontres et représentation auprès des pouvoirs publics sont les maîtres mots de son action qui accompagne au quotidien plus de 2000 établissements employant près de 50 000 salariés. La composition du SNRTC reflète la diversité des professionnels de la restauration : des chaînes, dont les 9 plus grands groupes français, aux petites entreprises, tous y sont statutairement représentés.

CONTACT PRESSE

GNI - Groupement National des Indépendants

Franck TROUET – f.trouet@gni-hcr.fr / 06 73 86 66 65